



Le 22 novembre 2018/BF/cp

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 26 SEPTEMBRE 2018

Corps professoral

Mmes C. Kaddous, M.-L. Papaux van Delden, MM. M. Hottelier, B. Sträuli.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes I. Martin-Rivara, J. Muheim, M.-L. Velasco, M. C. Marquet (vice-président).

Corps des étudiant-e-s

Mmes K. Acosta Barboza, E. Martin, J. Wüthrich, M. R. Arjantsev (président).

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager, S. Taboada Barreiro.

Assistent avec voix consultative

M. B. Foëx, doyen, M. D. Gfeller, administrateur, Mme C. Gidari Wassmer, conseillère aux études.

Excusés

Mme B. Bertossa.

Invités

Mme C. Samson, MM. Dushyantha Piyadigamage, M. Sassòli.

Procès-verbal

Mme C. Peiry Krähenbühl.

M. C. Marquet, vice-président, ouvre la séance jusqu'à l'élection de la présidence du Conseil participatif de la Faculté et invite les nouveaux représentants du corps des étudiants à se présenter.

1. Election de la présidence du Conseil participatif de la Faculté (CPF)

Seule personne à se proposer pour la présidence du CPF, **la candidature de M. R. Arjantsev est acceptée à l'unanimité.**

2. Désignation / élection d'un nouveau membre au sein du Bureau représentant du corps des étudiant-e-s

Mme K. Acosta Barboza s'étant retirée du poste de présidente pour lequel elle s'était proposée, elle prend désormais la représentation du corps des étudiant-e-s au bureau du CPF.

3. Adoption des procès-verbaux des 30 mai et 18 juin 2018

Le Conseil participatif approuve les procès-verbaux par 10 voix favorables.

La prof. C. Kaddous relève avoir été présente le 18 juin 2018.

4. Modification du Règlement d'études du Master in Transitional Justice de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains

Le prof. M. Sassòli présente le point.

Le Master in Transitional Justice ayant eu plus de succès qu'attendu, l'article 5, qui semblait assurer à chaque participant un stage faisant partie de la formation, doit être modifié car l'offre ne permet malheureusement pas de satisfaire la demande. Les alternatives offertes sont les suivantes : a) une formation approfondie à la rédaction du mémoire s'adressant plus particulièrement aux étudiant-e-s qui ne sont pas juristes b) le Nuremberg Moot Court en droit international pénal c) deux cours à option.

Le règlement a par ailleurs été légèrement toiletté et rendu neutre du point de vue du genre.

Le Conseil participatif approuve par 13 voix favorables et 1 abstention le nouveau règlement d'études du Master in Transitional Justice.

5. « Le Tremplin », nouveau journal de l'AED : présentation

Mme C. Samson et M. D. Piyadiganage présentent le point.

L'idée de ce journal est née d'un collègue lors de l'assemblée générale de l'Association des étudiants en droit en 2017 ; il s'agit de relater l'expérience des étudiant-e-s de première année et leurs difficultés.

Mme Samson et M. Diyadiganage se sont partagé les tâches rédactionnelles et de mise en page.

Mme Samson précise qu'aucun commentaire ne figure sur les professeurs ; il s'agit d'une présentation des cours, précédée de la présentation du déroulement général de la première année (contrôles continus, déroulement des examens, etc.). Chaque cours est présenté de manière individuelle (contenu, examen, canevas et outils de travail, conseils).

Le journal est proposé sous une forme digitale mais la question se pose d'une éventuelle publication sous forme papier, en tenant compte du financement que cela engendre.

Il est par ailleurs envisagé d'ouvrir le journal aux cours de deuxième année, en sollicitant certains professeurs pour leurs opinions, conseils et/ou commentaires, puis de pouvoir le proposer par la suite aux étudiant-e-s de troisième année voire des masters. Aucun professeur présent n'y est opposé.

Il est enfin relevé une modification mineure de la forme d'un examen. Une note dans le journal précise que les informations données par les professeurs prévalent.

Le journal est publié annuellement sur le site de l'AED.

6. Divers et communications

Aucun point n'est relevé.

La séance est levée à 14h30.